

Image not found or type unknown



pension alimentaire de l'enfant

Par **venier**, le **27/08/2012** à **23:09**

bonjour moi e"t ma copine nous attendont un enfant elle veut vse separer de moi a la naissance de l'enfants je doit faire quoi

Par **Defenseur**, le **27/08/2012** à **23:44**

Bonjour,

Vous allez devoir payer une pension alimentaire car vous devez subvenir aux besoin de votre enfant. Bien entendu, si vous acceptez de partager le temps afin de garder l'enfant, vous ne serez pas obligé de payer quoi que ce soit à votre amie.

Par **venier**, le **28/08/2012** à **09:01**

je payerai combien environ et ces nessaire de faire un texte de MA rterniter sur l'enfants

Par **venier**, le **28/08/2012** à **09:05**

JE VOUDRAIT EN PLUS VOUS DEMANDER CES VRAIS CES FAIT AUTOMATIQUE LES PAPIER DE NAISSANCES de l'enfants si vous pouver me donner des renseignements

Par **venier**, le **29/08/2012** à **23:17**

bonsoir j'aimerais s'avoir si c'est bien vrai que les papier de naissances se fait automatiquement a sa naissances du bebe.quelle sont les chances de la garde de l'enfant.

Par **ludo97410**, le **12/07/2013** à **15:12**

bonjour a tous je suis nouveaux sur se site je le trouve bien par ce que cela nous aide beaucoup alors ma question se porte sur la pension alimentaire et le dessus j'ai un soucis en faite je me suis séparer de ma compagne et nous avons eu un enfant ensemble suite a cette séparation on est partie en médiation et en faite je verse une pension alimentaire de 200 euro mais cette somme a était dite en médiation et je suis partie au tribunal des affaires familiales le juge a écrit -constate l'absence de demande de contribution alimentaire et je me demande pourquoi je paye cela vue que le juge na rien mis?????? cette somme de 200 euro c'est moi qui les choisie et non pas le juge ni la médiatrice!!! et maintenant j'ai un appartement j'ai un travail je suis payé au smic et je ne peux plus versée cette somme alors a qui doit-je me renseigner pour la diminuer et j'ai entendu que le minimum pour la pension alimentaire c'est 80 euro donc voila en gros mais question j'espère que vous me répondriez merci a vous et bonne continuation!! ludo9710